

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: 10

Artikel: Rapport sur la gestion du comité et de la marche de la section de Lausanne de la société fédérale de sous-officiers, pendant l'année 1871-8172
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333053>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sous-officier monté, chaque bataillon de même ; de sorte que le rôle des officiers du train consisterait à inspecter et surveiller alternativement les différentes fractions de leurs compagnies, le sergent-major et le fourrier aideraient les officiers dans cette besogne tout en faisant leur service spécial. Au point de vue de la solde et des vivres, les hommes du train des équipages seraient, comme du passé, en subsistance dans les corps qu'ils desservent.

Les avantages immenses de cette organisation sont tellement clairs, et la discussion qui a eu lieu à ce sujet au milieu de nous les a si bien fait ressortir, que nous croyons inutile de nous y arrêter plus longtemps ; il est cependant un point spécial que le rapport de M. le major Paquier met en lumière et que nous mentionnerons encore vu son importance : un jour de combat, dit M. Paquier, le divisionnaire pourrait renvoyer en arrière de la ligne tous les bagages, qui seraient alors réunis en colonnes sous le commandement des officiers du train des équipages, et de cette façon les mouvements des troupes en ligne ne seraient pas gênés, et l'on n'encombrerait pas le parc de division comme cela a lieu le plus souvent.

Quant à la création de ces compagnies, nous ne croyons pas qu'elle serait si difficile dans notre pays. En effet, pendant l'occupation des frontières, chaque bataillon avait deux soldats du train et un appointé, pour conduire ses voitures de guerre et l'on tirait de la troupe même trois ou quatre voituriers qui conduisaient les bagages et les vivres. Grâce à ce système mixte le service s'est fait, non pas d'une manière brillante, parce qu'il manquait de cohésion et de surveillance immédiate, mais enfin le service s'est fait et l'on a trouvé pour cela le personnel et les chevaux nécessaires. Il s'agit donc d'organiser et de perfectionner ce qui a été ébauché à titre d'essai ; l'essai a bien réussi, sachons en profiter, heureux de n'avoir pas à nous lancer dans l'inconnu, mais de pouvoir, en connaissance de cause et basés sur une expérience faite dans des conditions climatériques défavorables, travailler à l'organisation d'un service qui jusqu'ici a laissé beaucoup à désirer.

En terminant son rapport, ou plutôt son résumé, votre commission vous propose de s'associer à elle pour exprimer les désirs suivants :

1^o Doter l'infanterie et les carabiniers d'outils pour fortifications improvisées.

2^o Construire des chars de transport d'un modèle unique soit pour les outils, soit pour les bagages.

3^o Organiser un train spécial des équipages.

Lausanne, le 22 avril 1872.

Au nom de votre commission composée de M. le lieutenant-colonel Mettraux, MM. les majors Gaulis, Lochmann et Paquier.

Le rapporteur, SAVARY, commandant de bataillon.

Rapport sur la gestion du comité et de la marche de la section de Lausanne de la société fédérale de sous-officiers, pendant l'année 1871-1872.

CHERS CAMARADES,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur notre gestion et sur la marche de notre section pendant l'année 1871-1872.

Ensuite des graves événements qui se sont déroulés dernièrement à nos yeux, chacun a senti qu'il devait travailler activement à développer ses connaissances militaires et profiter de toutes les occasions qu'il avait de s'instruire. On a reconnu, plus que jamais, que ce qui fait la force d'un peuple, c'est la richesse de son intelligence et la concentration de toutes ses facultés vers le progrès.

Les sociétés de sous-officiers ne sont pas restées étrangères à ce sentiment et ont compris elles aussi la tâche qui leur incombe et les efforts qu'elles doivent faire pour poursuivre leur but et étendre leurs rameaux, afin de contribuer au développement des forces de la patrie.

Notre section a pris un nouvel élan, et nous avons constaté avec beaucoup de satisfaction qu'il existe chez ses membres du zèle et de l'empressement.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que nous marchons dans une voie prospère, mais ne nous flattions point ; cherchons au contraire à triompher de l'indifférence qui est encore encracinée chez quelques-uns, et tâchons de faire toujours mieux.

Admissions et démissions.

Nous avons reçu, pendant l'année, 50 nouveaux membres ; les démissions n'ont été que de 5, ensorte que la section de Lausanne de la Société fédérale de sous-officiers compte aujourd'hui 193 membres, dont 48 honoraires et 10 externes.

TRAVAUX.

Rapports et demandes.

Nos travaux ont été assez variés, grâce au concours bienveillant et infatigable de plusieurs officiers que nous nous honorons de posséder comme membres honoraires de notre section.

Nous avons adressé le 18 mars 1871, au Conseil d'Etat du canton de Vaud, le rapport qui vous a été présenté, concluant par la demande de la révision complète des exemptions militaires, et le désir que tous les citoyens qu'une infirmité ne rend pas complètement incapables des services sédentaires, tels que secrétaires, infirmiers, attachés d'ambulance, palefreniers, employés de poste et télégraphes, de chemins de fer, etc., soient recrutés et inscrits pour ces emplois, pour lesquels on n'aura plus à distraire de l'armée active des soldats sains et vigoureux, comme jusqu'ici ; et le rapport que vous avez aussi approuvé demandant l'introduction, dans toutes nos unités tactiques, de fourgons contenant le matériel nécessaire à l'établissement de tranchées-abris ou autres ouvrages de fortification passagère.

Dernièrement nous avons prié le Département militaire du canton de Vaud, de bien vouloir nous accorder, aux mêmes conditions qu'à Messieurs les officiers, les nouvelles cartes de la Suisse en quatre feuilles, et on nous a fait espérer que, dès qu'il y en aurait une émission suffisante, on ferait droit à notre demande.

Tirs.

Nous avons eu cinq jours de tir aux armes de guerre, pendant lesquels on s'est exercé aux trois distances de 600, 1000 et 1500 pieds. De plus, nous avons organisé un tir à prix à la distance de 1000 pieds. Tous ces tirs ont été très fréquentés et très animés.

Course militaire.

Le 1^{er} octobre a eu lieu une course militaire sous le commandement de M. le colonel fédéral Constant Borgeaud. Cette journée, quoique peu favorisée par le temps, a été très utilement employée et chacun en a gardé un excellent souvenir. On a étudié le service de sûreté en marche en faisant la reconnaissance du terrain ; de plus, il y a eu exercice de tir de campagne, et on allait exécuter des travaux de fortification improvisée, lorsqu'une pluie battante força à la retraite. L'ordinaire de la troupe a été fait comme en campagne.

Cours et séances.

Des officiers distingués et dévoués ont bien voulu nous accorder plusieurs cours et séances militaires.

M. le major fédéral du génie, J.-J. Lochmann, nous a donné cinq séances des plus intéressantes et des plus instructives sur la connaissance des cartes, et nous a promis de nous parler prochainement, en complément de son cours de l'année dernière sur les fortifications improvisées, des nouveaux systèmes de fortification rapide utilisés dans la dernière guerre et en particulier devant Paris.

M. le lieutenant-colonel de Valière nous a exposé quelles devraient être les qualités, les aptitudes et la position du sous-officier dans l'armée suisse.

Il a relevé avec beaucoup de vérité et de justesse les défauts prédominants du sous-officier suisse, qui sont l'indifférence et le manque d'aplomb et d'énergie, et desquels il résulte une absence presque complète d'autorité.

Ensuite M. de Vallière a commencé à nous parler de la guerre franco-prussienne et lorsqu'il aura terminé ce sujet il nous fera part des appréciations connues sur les armes et les engins de guerre qui ont été employés dans cette campagne mémorable.

M. le colonel fédéral Constant Borgeaud veut bien nous destiner quelques séances de géographie militaire, dans lesquelles il nous parlera des principales routes stratégiques de la Suisse.

Travaux particuliers.

Afin d'appeler tous les membres de notre société à participer à des travaux particuliers nous avons organisé cinq sections de travail, dont chacune aura un travail à présenter. Les questions à traiter sont les suivantes :

- 1^o De la discipline militaire ;
- 2^o De la nomination des sous-officiers, de l'instruction et de la compétence à leur donner ;
- 3^o De la nomination des officiers ;
- 4^o De l'amélioration de la position matérielle du sous-officier et du soldat ;
- 5^o De ce que doit être le service militaire du soldat suisse.

Nous avons la satisfaction de vous dire que ces travaux sont en bonne voie et qu'ils seront incessamment terminés et produits.

Correspondance, etc.

Nous soutenons les plus agréables relations avec les sections sœurs de la Suisse.

Lors du renouvellement du comité de notre section nous avons écrit à toutes les sociétés de sous-officiers faisant partie de la Société fédérale ; dès lors nous avons correspondu avec plusieurs des sections, mais l'occasion ne s'est pas présentée d'entrer en discussion avec elles sur des questions de fond.

Nos rapports avec le comité central n'ont pas été aussi actifs que nous l'aurions désiré. A cette occasion nous exprimons le vœu que le comité central travaille plus énergiquement à resserrer les liens des différentes sections fédérales de sous-officiers, et à stimuler chez elles le travail, en leur soumettant des questions à discuter et des sujets à traiter.

Il doit aussi engager, par des démarches constantes, la formation de nouvelles sections.

Nous avons vivement regretté de n'avoir pu envoyer de travail à la fête fédérale de Zurich, en mai 1871, mais vous savez quelles en sont les causes. En ce moment nous avions bien en mains notre travail sur le projet Welti, mais nous avons estimé avec vous, qu'ensuite des expériences qu'on venait de faire pendant une longue guerre, et des lacunes que notre organisation militaire a montrées lors de l'occupation de nos frontières, il était inopportun de présenter à un jury des opinions que nous sentions devoir modifier.

Nous ne pouvons cacher la peine que nous ont causée les procédés du comité central de Zurich, en ne paraissant tenir aucun compte de notre demande de laisser étudier à nouveau le projet de réorganisation militaire, avant de faire juger les travaux concernant cette question.

Nous avons échangé plusieurs lettres avec le nouveau comité central à Lucerne au sujet de choses secondaires, mais nous espérons être bientôt appelés à correspondre avec lui sur ce qui est proposé maintenant à Berne en matière militaire.

Les démarches commencées par le précédent comité de la section de Lausanne relativement à la création de nouvelles sections de sous-officiers dans le canton de Vaud, ont été renouvelées.

Nous avons écrit aux commis d'exercice des principales localités en leur envoyant quelques exemplaires de nos statuts et en les priant de faire tout leur possible pour nous aider dans notre tâche.

Nous sommes heureux de constater que quatre nouvelles sections se sont formées : celle du V^e arrondissement, du district d'Aigle, de Montreux et de Moudon. Nous ne désespérons pas de voir d'autres endroits suivre l'exemple.

Dans son assemblée du 11 novembre dernier, la société de sous-officiers de Lausanne s'est prononcée unanimement pour la centralisation de l'instruction militaire de toutes les armes. Mais, par contre, elle s'est déclarée avec cette même unanimité contre la centralisation de l'administration militaire, comme portant atteinte à la souveraineté des cantons.

Nous ne terminerons pas notre rapport sans exprimer la reconnaissance qui est justement méritée par nos autorités militaires pour l'appui constant et bienveillant qu'elles nous ont donné.

Nous avons aussi à remercier MM. les officiers de Lausanne qui, dernièrement encore, ont prouvé leurs sympathies pour notre société en invitant les membres de notre section à assister à leurs séances militaires.

CHERS CAMARADES,

Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de vous rappeler les conclusions du rapport du comité qui nous a précédés, et de vous engager à persévéérer toujours plus dans la voie du travail.

Il faut combattre l'inertie, la paresse et l'insouciance, et par contre considérer comme un devoir impérieux l'étude et la connaissance de tout ce qui concerne notre état militaire et la défense du sol sacré de la patrie.

Sachez que le temps que vous prendrez sur vos plaisirs et que vous consacrerez à vous instruire vous sera largement compensé par cette satisfaction personnelle qui fait la gloire de tout bon citoyen, celle d'avoir fait son devoir.

SOUS-OFFICIERS !

Relevons notre rang devant l'armée par notre zèle, par notre aptitude, et par le bon exemple. N'oublions pas qu'entre sous-officiers il doit exister un véritable esprit de corps et de fraternité, esprit qui ne doit jamais s'abaisser à cette fraternité vulgaire qui enlève la confiance du soldat en nous, et qui ne doit jamais non plus atténuer notre responsabilité et le respect et le dévouement que nous devons à nos chefs.

C'est en vous serrant la main que nous faisons les meilleurs vœux pour la prospérité de la Société fédérale de sous-officiers.

Lausanne, 20 février 1872.

AU NOM DU COMITÉ :

Le président , *Le secrétaire ,*
A. DEMIÉVILLE, fourr de saprs du génie. A. ROSSIER, fourr de chassrs.

Neuchâtel. Le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes :

Dans l'infanterie. Au grade de capitaine : M. Lardet, L-G., à Fleurier.

Au grade de lieutenant : MM. Kummerli, Jean, à Fleurier ; Berthoud, H., à Noinaigae.

Au grade de 1^{er} sous-lieutenant d'infanterie : MM. Meylan, Paul, au Locle ; Bœck, E., à Couvet ; Perret, O., à Neuchâtel ; Calame, Numa, à La Chaux-de-fonds.

Dans le corps des carabiniers. Au grade de 1^{er} sous-lieutenant : MM. Barbier, E., à Neuchâtel ; Prince, G., à Neuchâtel ; Bourquin, G., à La Chaux-de-fonds ; Matile, F., au Locle ; Huguenin, E., au Locle ; Vouga, H., à Cortaillod.

Fonctionnaires :

Quartier-maître : M. Eberhardt, G., 2^e sous-lieutenant.

Porte-drapeau : M. Bouhôte, A., id.

Médecin de bataillon : M. le Dr Muriset, E., lieutenant.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOLTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, lieut.-colonel fédéral d'artillerie ; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.